

<p style="text-align: center;"><b>Compte rendu du Conseil Municipal du 19 décembre 2011</b></p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------

Présents : Mr Butin, Mr Simonin, Mr Jeandidier, Mr Barateau, Mr Garbo, Mme Saunders, Mme Repelin, Mr Lebreton, Mr Vinck, Mr Delanoy, Mr De Zan

Absents : Mr Voirand

Procurations : Mme Charrier-Grosjean à Mr Jeandidier

### **1 – CCMM : Convention de participation au projet adolescence**

Six communes de Moselle et Madon (Chaligny, Bainville-sur-Madon, Maron, Viterne, Thélod et Xeulley) s'associent afin de poursuivre le projet d'animation mutualisé à destination des adolescents de leurs communes mené en 2011. Elles ont décidé de mutualiser leurs moyens en embauchant trois animateurs en commun.

Au moyen d'un projet éducatif partagé, les trois animateurs conduisent au quotidien et tout au long de l'année, au sein de chacune des communes, un travail de rue pour aller à la rencontre des jeunes, conduisent des projets (manifestations, séjours, chantiers...), des activités régulières, des accueils jeunes, des accompagnements individuels et collectifs destinés à rendre les jeunes acteurs de leurs loisirs et acteurs citoyens de leur territoire.

Ils mènent leur action à trois niveaux : communal, à l'échelle de deux à six communes, et à l'échelle du territoire Moselle et Madon.

Les animateurs (trois temps plein en CDD d'un an dont un CUI) sont embauchés par la communauté de communes Moselle et Madon, et mis à disposition des communes en contrepartie d'une participation financière de celles-ci.

L'action globale est pilotée par le groupe élus référents jeunesse de la communauté de communes, garant du projet éducatif global. Parallèlement, au sein de chaque commune, un comité de pilotage composé d'élus et d'associations locales, définit les orientations de travail à l'échelle de leur commune.

Ils sont accompagnés sur le plan technique par l'agent de développement jeunesse de la communauté de communes.

Une convention signée entre chacune des communes et la communauté de communes fixe les modalités de ce partenariat et les rôles et participations de chacun.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la participation de la commune de Maron au projet adolescence mutualisé (sous réserve de l'obtention des subventions afférentes au projet),

et par conséquent :

- autorise l'embauche mutualisée de trois animateurs par la communauté de communes Moselle et Madon
- approuve la participation financière de la commune au financement de ces postes d'animateurs et des actions qu'ils conduiront
- approuve la participation de l' élu référent jeunesse de la commune au comité de pilotage du projet.
- autorise le maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

### **2 – CCMM : Désignation d'un délégué pour la Commission Intercommunale des Impôts Directs**

-Monsieur le Maire informe le Conseil que les intercommunalités soumises au régime de la fiscalité professionnelle unique ont l'obligation de créer une Commission Intercommunale des Impôts Directs. Elle doit être constituée de 10 membres titulaires et 10 membres suppléants proposés en double au préfet.

A cet effet, la commune est appelée à proposer 1 nom à la communauté de communes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Propose le membre suivant : DE ZAN Aldo

### **3 – Contrat de travail d'un agent technique : modification du temps de travail**

- Vu la délibération du 24 octobre 2011 relative au renouvellement du Contrat à Durée Déterminée de l'agent technique pour une durée d'un an à raison de 17h30 hebdomadaire à compter du 08/01/2012,
- Vu le courrier de l'agent en date du 12 décembre 2011 demandant un changement d'horaires et de temps de travail hebdomadaire, soit 16h au lieu de 17h30,
- Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de modifier le temps de travail de l'agent comme suit à compter du 08/01/2012 :  
16h00 hebdomadaire au lieu de 17h30 hebdomadaire

Fait à Maron, le 20 décembre 2011

**Le Maire,**  
**Jean-Marie BUTIN**